

AR Prefecture

046-200054948-20240903-2024_047-DE
Reçu le 04/09/2024

2024 – 047
MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
1, PLACE DES CONSULS
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/08/2024

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick Adjoints, M. FERRÉ Gérard, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, M. MURET Jean-Luc, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : Mme SAURAT Anna, M. LAPEZE Yannick qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, Mme LE QUILLEC Edwige.

Absent : Mme RECHE Arianne, Mme MATHIERE Stéphanie.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : AVENANT N° 2 AU LOT 1 -MARCHE DE TRAVAUX RENOVATION DE L'EGLISE SAINT-ANTOINE DE VALPRIONDE

Par délibération en date du 7 décembre 2022, le conseil municipal a attribué les marchés de travaux pour la rénovation de l'Eglise de Valprionde. Le coût après appel d'offres s'établissait à 104 581 € H.T pour la partie travaux.

Par délibération en date du 2 avril 2024, le conseil Municipal a approuvé l'avenant n° 1 pour le Lot 1 avec un nouveau montant de marché à 31 832.00€ HT et les avenants n°1 et n° 2 pour le lot 2 avec un nouveau montant de marché de 73 667.00€ HT soit un montant total de marché de **105 499€ HT.**

Le Maître d'œuvre nous a informés que des travaux supplémentaires de maçonnerie sont à prévoir sur le lot 1 en raison du remplacement nécessaire des pierres d'angles pour les contreforts de l'église et de la fourniture, pose de tuyaux pour les eaux pluviales ainsi que le raccordement au regard existant.

De ce fait, et concernant les marchés de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal la nécessité d'approuver l'avenant suivant :

Lot n° 01 : TERRASSEMENT / VRD / MACONNERIE

ENTREPRISE ROQUE BATIMENT	Montant marché H.T	Montant TVA 20%	Montant TTC
MONTANT MARCHE AVEC AVENANT N°1	31 832.00 €	6 336.40 €	38 198.40€
Avenant n°2 des travaux : pierre d'angles contreforts de l'église fourniture, pose de tuyaux pour les EP et raccordement au regard	Montant avenant H.T + 3 335.20 €	+ 667.04€	+ 4 002.24€
NOUVEAU MONTANT MARCHE AVEC AVENANT N°2	Nouveau montant marché HT 35 167.20 €	Nouveau montant TVA 7 033.44 €	Nouveau montant marché TTC 42 200.64 €

AR Prefecture

046-200054948-20240903-2024_047-DE
Reçu le 04/09/2024

Le montant total de l'avenant n°2 s'élève à +3 335.20 €. Le nouveau montant du marché pour le lot 1 s'élève à 35 167.20€

Le nouveau montant total du marché H.T s'élève à 108 834.20€ H.T, pour la partie travaux, soit une augmentation de 3.16 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant au marché de travaux ainsi que le nouveau montant du marché ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant précité.

La Secrétaire de Séance

En Mairie le 3 Septembre 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Mme SAURT Dominique



Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

AR Prefecture

046-200054948-20240903-2024_048-DE
Reçu le 04/09/2024

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
2024 – 048
1, PLACE DES CONSULS
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/08/2024

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick Adjoints, M. FERRÉ Gérard, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, M. MURET Jean-Luc, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : Mme SAURAT Anna, M. LAPEZE Yannick qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, Mme LE QUILLEC Edwige.

Absent : Mme RECHE Arianne, Mme MATHIERE Stéphanie.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : DÉCISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la décision budgétaire modificative suivante :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 2131-234 : Aménagement Mairie		4 000.00 €
D 2131-345 : Eglise Valprionde		2 000.00 €
D 2151-379 : Pont Manguet		7 000.00 €
D 2158-381 : Padel	21 000.00 €	
D 2158-383 : Bâtiment le Monticule		5 000.00 €
D 2184-244 : Ecole Élémentaire		3 000.00 €
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	21 000.00 €	21 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTTE** les virements de crédits ci-dessus

La Secrétaire de Séance
Mme SAURT Dominique



En Mairie le 3 Septembre 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

AR Prefecture

046-200054948-20240903-2024_049-DE
Reçu le 04/09/2024

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

2024 – 049

**1, PLACE DES CONSULS
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/08/2024

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick Adjoint, M. FERRÉ Gérard, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, M. MURET Jean-Luc, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : Mme SAURAT Anna, M. LAPEZE Yannick qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, Mme LE QUILLEC Edwige.

Absent : Mme RECHE Arianne, Mme MATHIERE Stéphanie.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : VENTE DE TERRAIN – Caveroque

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Mme COUTURE Camille et M. SAMPARA Warren souhaitant acquérir la parcelle, cadastrée L N° 2336, située lieudit Caveroque, qui est propriété communale, qui représente une superficie de 1014m2

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE DE VENDRE** à Mme COUTURE Camille et M. SAMPARA Warren la parcelle cadastrée L N° 2336, d'une superficie de 1014m2, sur la base de 20€ le m2
- **DÉCIDE D'INSTAURER** une servitude de passage sur la parcelle L, telle définie dans le plan de division de référence annexé ;
- **DIT** que la superficie du terrain vendu est de 1014 m2 ; ce qui représente une somme de 20 280€ ;
- **DIT** que l'ensemble des frais afférents à l'opération seront à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en cas d'absence à la 1^{ère} adjointe, à signer tous documents utiles à la réalisation de ce projet, notamment le compromis de vente et l'acte définitif.

La Secrétaire de Séance
Mme SAURT Dominique



En Mairie le 3 Septembre 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Alain LALABARDE

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un Recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 9) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).



PIERRE BONNET
Géomètre-Expert
Diplômé n° 4417
BOSSAU DE GARRONS
150 Boulevard Léo Gambetta
46000 CAHORS
Tel: 05 53 22 80 82 ou 06 07 23 21 51



GEOMETRE-EXPERT

PLAN DE DIVISION

DIPEC N° 10861

Attaire : Commune/Couture

COMMUNE DE
MONTEQU EN QUERCY BLANC

Section L

Propriété sise au lieu dit :

CAVEROQUE

Références :

D2010

Indices : A

Echelle : 1:500

Relève le : 05.03.2024

Publié le : 03.07.2024

X : Univer 91 courc

Y : Univer 79 courc

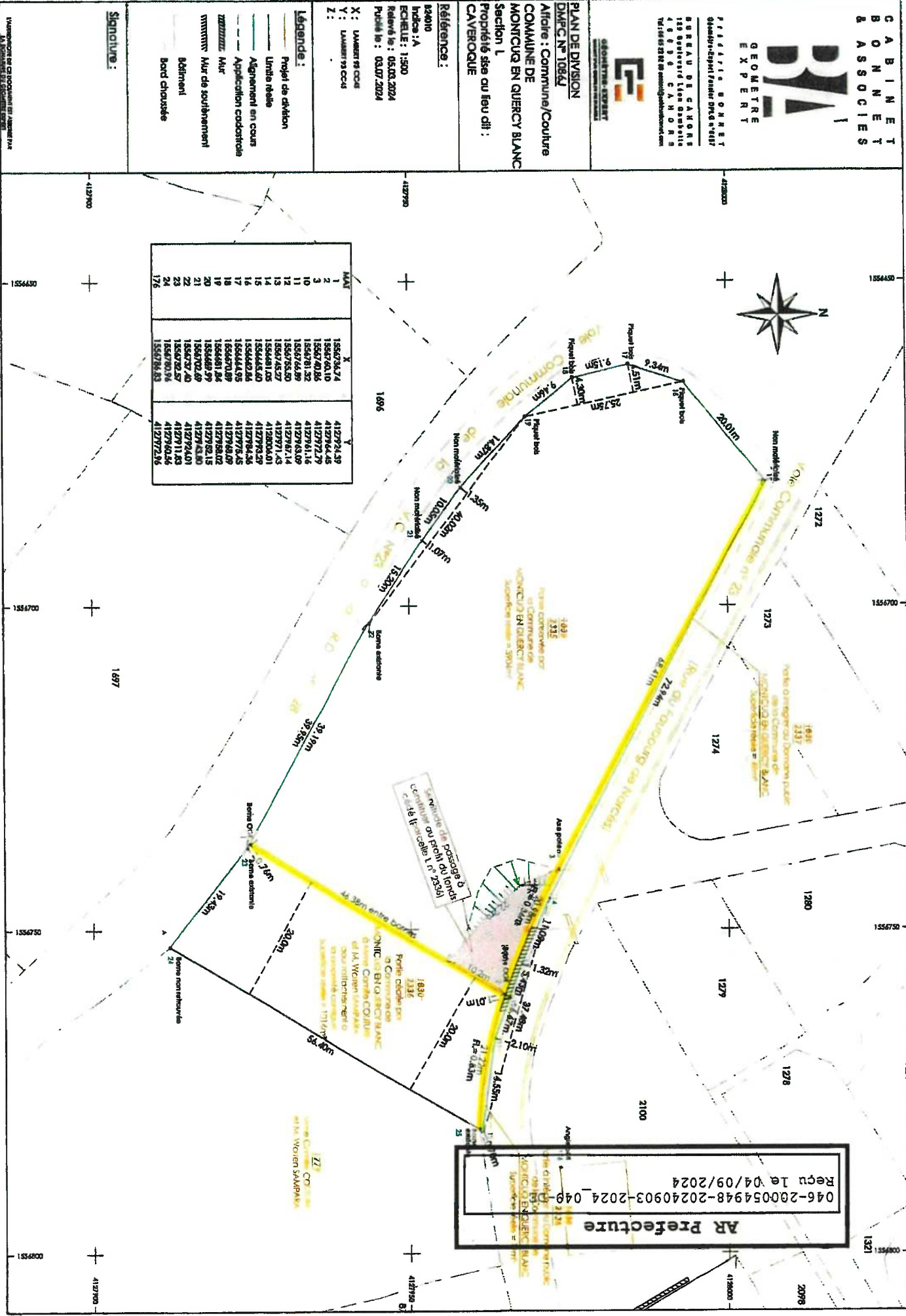
Z :

Z :

- Légende :**
- Projet de division
 - Unité réelle
 - Alignement en cours
 - Application cadastrale
 - Mur de soutènement
 - Bâtiment
 - Bord chausée

Signature :

MAI	X	Y
1	1556736,74	4127924,39
2	1556740,10	4127964,45
3	1556740,36	4127972,79
10	1556781,32	4127961,16
11	1556766,89	4127963,09
12	1556755,50	4127967,14
13	1556745,27	4127971,43
14	1556481,05	4128004,01
15	1556463,40	4127983,29
16	1556443,95	4127984,35
17	1556443,95	4127983,29
18	1556401,89	4127983,29
19	1556381,36	4127983,29
20	1556381,36	4127982,15
21	1556379,48	4127984,01
22	1556379,48	4127981,13
23	1556329,71	4127940,34
24	1556329,71	4127972,36
178	1556784,83	4127972,36



AR Prefecture
046-200054948-20240903-2024_049
Recu le 04/09/2024

AR Prefecture

046-200054948-20240903-2024_050_01-DE
Reçu le 10/09/2024

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
2024 - 050 - 01 1, PLACE DES CONSULS
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/08/2024

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick Adjoints, M. FERRÉ Gérard, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, M. MURET Jean-Luc, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, M. LAGARD Ludovic.

Absents excusés : Mme SAURAT Anna, M. LAPEZE Yannick qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, Mme LE QUILLEC Edwige.

Absent : Mme RECHE Arianne, Mme MATHIERE Stéphanie.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : INSCRIPTION AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE DE CHEMINS RURAUX TRAVERSANT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la Loi n° 83-663 du 22 Juillet 1983, de l'article L361-1 du Code de l'environnement et de l'article L 311-3 du Code du Sport dont les objectifs sont de mettre un réseau de chemins à disposition du public désirant pratiquer la promenade ou la randonnée sous toutes ses formes, tout en assurant la préservation des chemins ruraux qui ont un rôle déterminant pour le développement du tourisme rural.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** à l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) des chemins énumérés ci-dessous :

N°1 : Chemin rural de Borredon à Cahors (Petite randonnée : chemin de Rouillac) : (voir plan au verso)

Le Conseil Municipal s'engage donc à ne pas vendre ces chemins sauf à en rétablir la continuité par un itinéraire de même valeur.

La Secrétaire de Séance
Mme SAURT Dominique



En Mairie le 3 Septembre 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Alain LALABARDE

Pour le Maire et par délégation

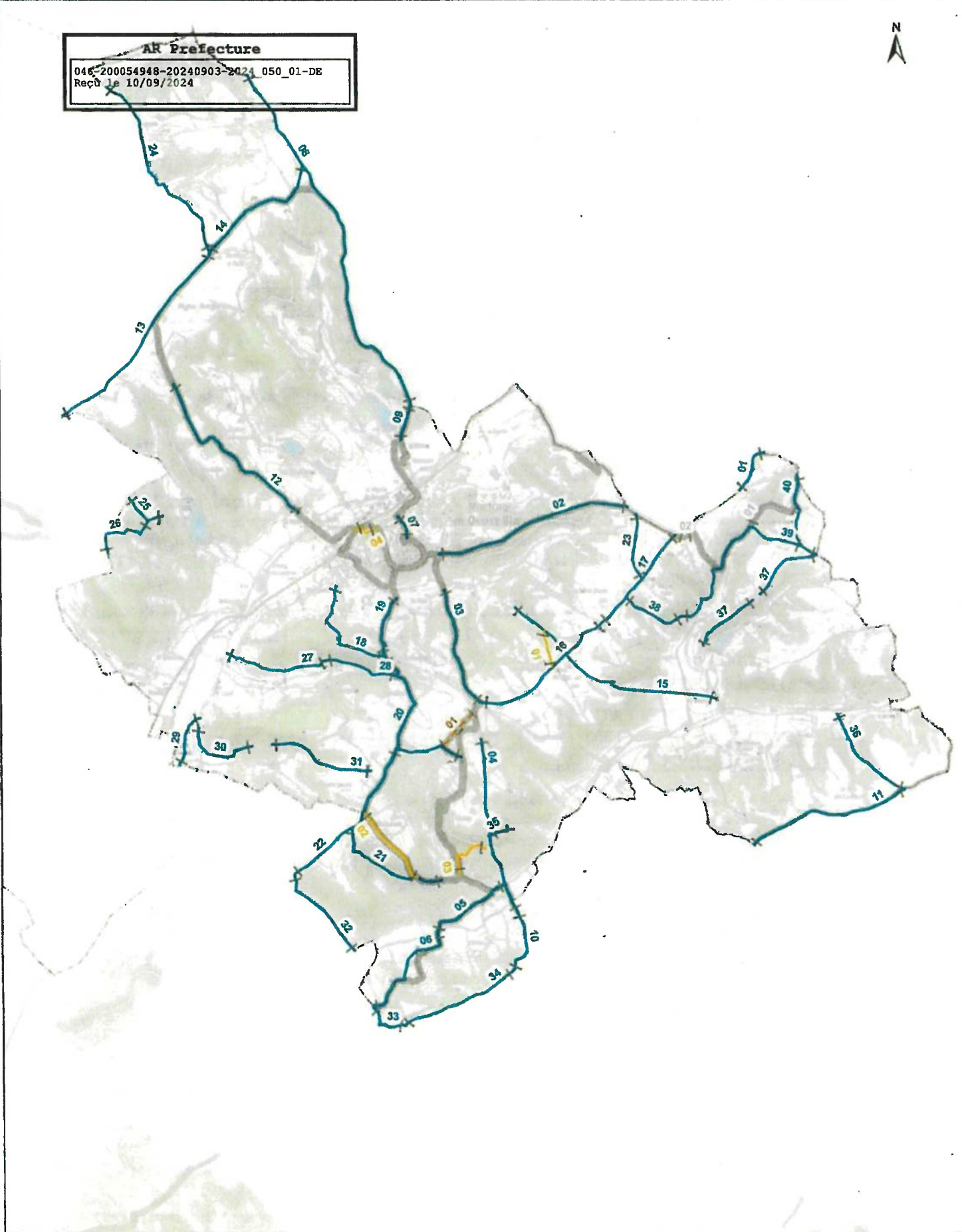
La 1^{ère} Adjointe

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

M. J. SABEL

AR Prefecture
046-200054948-20240903-2024_050_01-DE
Reçu le 10/09/2024



0 265 530 1 060 Mètres

1:32 000

Chemins inscrits au PDIPR
Tranche 1 - 1987

Chemins inscrits au PDIPR
Tranche 4 - 2012

Chemins inscrits au PDIPR
Tranche 9 - 25/08/2020

Chemins à inscrire au PDIPR

Limite de la commune

Sentier de randonnée

Source :
Délibération communale
Lot Tourisme
Scan 25 - IGN

© IGN
Copie et reproduction interdites

Se référer au tableau ci-joint